FFMC 34
Fédération Française des Motards en Colère

ZA du Rieucoulon - 90 rue Pierre et Marie Curie
34430 Saint Jean de Védas
E-mail : ffmc34@wanadoo.fr Web : www.ffmc34.org

Communiqué de presse

6 mai 2006

Pour une vraie politique de sécurité routière
300 motards défilent à Montpellier

Malgré les vacances scolaires et un soleil incitant à préférer la plage, près de 300 motards se sont réunis aujourd'hui à Montpellier pour réclamer une autre politique de la route qui tienne compte de leurs spécificités, sans discrimination.

L'emploi des termes *discrimination* et *répression* pourrait faire passer les motards pour des râleurs invétérés. Pourtant, la FFMC s'appuie sur quelques exemples récents pour démontrer que la reconnaissance des spécificités des deux-roues motorisés ne s'applique actuellement qu'à la répression.

30.000 euros d'amendes et 2 ans de prison : depuis le 5 janvier, c'est ce qu'encourt un professionnel pour la vente d'une moto modifiée, ne correspondant plus à sa fiche « mines ». Un professionnel auto, dans le même cas, ne risque qu'une amende, d'un montant inférieur. Si le débridage est principalement visé par ce texte de loi, toute modification peut entraîner ces sanctions, la moto n'étant plus conforme à son homologation dès lors que son propriétaire aura changé la dimension des pneus ou la bulle de carénage.

Pour la FFMC, l'amélioration de la sécurité des deux-roues motorisés passe par la prise en compte de leurs spécificités et notamment de leur vulnérabilité. Il est nécessaire de tenir compte de ces spécificités dans la formation au permis voiture, les normes d'infrastructures routières et de mobiliers urbains ou l'équipement de protection du conducteur.

Face à l'approche dogmatique de la Sécurité Routière, la FFMC propose une approche pragmatique (par exemple, en proposant que la remontée des files soit légalisée afin d'être enseignée dans les moto-écoles) et apporte des propositions pour la prise en compte des deux-roues motorisés, notamment dans son « Manifeste pour une meilleure sécurité routière et une pratique citoyenne de la moto ».

Contact presse : Emmanuelle PERRIN – 06 64 42 25 89
ou Nicolas GARAND – 06 65 14 04 36